

P.V REUNION C.E. DU 06/12/2021 - GBBA

OUVERTURE DE LA SEANCE A 19 H 40

Présents : Dubois J.M. (président), Vanden Bergh Y. (secrétaire), Deprez P.-L. (trésorier), Lejeune M., Praet Y., Van Cortenberg A., Carmeliet G. (observateur).

1/ Validation des scores et transmissions des cartes au secrétaire GBBA

Reçu 21 cartes de M. Le Jeune. Un classement a été établi et communiqué à toutes les équipes. Les cartes manquantes seront demandées aux clubs en défaut d'ici la fin de l'année. Si pas de réponse, un forfait sera appliqué au club visité pour la rencontre en question.

2/ Vision de la suite du championnat par le convocateur (arbitres disponibles, problèmes au niveau des contrôle, etc...).

M. Tesch arrête. Les autres arbitres restent disponibles régulièrement.

Les listes officielles sont à jour et doivent être contrôlées par les arbitres. Un rappel sera fait par le convocateur pour que ce contrôle se fasse automatiquement.

Respect des règles COVID19 : Un contrôle doit être effectué à l'entrée de chaque salle de sport que les équipes occupent durant les matchs du Groupement.

Le Groupement ne pourra en aucune façon être tenu pour responsable en cas d'amendes infligées aux clubs par les autorités.

3/ Lecture de la plainte transmise au secrétariat pour le match BNB.NBB – EUROCLEAR

Après lecture de la plainte transmise par EUROCLEAR et après audition officielle du coach de la BNB et des arbitres, le comité estime que ces faits n'auraient pas dû se produire dans notre Groupement **AMATEUR** où le fair-play et la sportivité devraient être les maîtres-mots mais qu'ils sont insuffisants pour donner lieu à une sanction quelconque. Les arbitres ayant également estimé qu'aucune action de cette rencontre ne méritait qu'un rapport soit rédigé.

Le comité rappelle tout de même aux arbitres qu'il importe que le règlement soit respecté et que les gestes et paroles déplacés doivent être sanctionnés. Dans le même ordre d'idée, la consultation de la carte par les joueurs ou par un coach n'est pas autorisée durant la rencontre, sauf autorisation des arbitres.

4/ Décision ou transmission de la plainte au CAD ??

Vu qu'aucun rapport d'arbitre n'a été rédigé, le comité estime que les recommandations et rappels effectués ci-dessus sont suffisants et la plainte ne sera donc pas transmise à la C.A.D.

5/ Déroulement de la Coupe

La journée des Finales des Coupes se déroulera le weekend des 7 et 8 mai 2022 (soit le samedi 7, soit le dimanche 8, en fonction des possibilités d'occupation de salle par l'équipe organisatrice). **Le comité lance un appel aux candidatures pour l'organisation de cette journée**

. Les clubs candidats sont priés de prendre contact à ce sujet avec Yves Vanden Bergh.

L'inscription des équipes est automatique pour la Coupe. Si une équipe ne souhaite pas y participer, elle est priée d'en informer le secrétaire.

6/ Divers

Comme l'autorisent nos statuts, M. Alain VAN CORTENBERG, également convocateur des arbitres, a été coopté en tant que membre du C.E. lors de la réunion précédente. Sa nomination devra être ratifiée par les clubs lors de la prochaine assemblée générale.

Vérification des comptes de la saison 2020/2021 : Notre trésorier P.-L. Deprez s'en occupe et prendra contact avec les vérificateurs à ce sujet lorsque les documents seront rassemblés.

Comité de Discipline :

Suite à l'arrêt définitif de M. Wilmus, il nous faut trouver un nouveau Président.

Il semblerait que M. Marc Luyckx ait un jour signalé qu'il était d'accord de reprendre cette présidence si le poste devenait vacant.

Merci à lui de faire savoir au secrétaire Yves Vanden Bergh si c'est toujours le cas.

M. Yannis PRAET nous informe de l'arrêt de sa collaboration avec l'asbl R.S.N.B.1865 pour la

gérance du Club House du Royal.

En conséquence, nous demandons aux clubs de transmettre toutes leurs cartes aux arbitres Michel LE JEUNE et Alain VAN CORTENBERG à la fin des rencontres s'ils sont présents. Ceux-ci me remettront les cartes personnellement.

Par contre, il est toujours demandé de :

-communiquer le résultat au secrétaire soit par SMS, soit via le mail du secrétariat.

-d'envoyer une copie de la carte par mail au plus tard le mardi qui suit la rencontre. Si elle nous parvient après, une amende sera portée en compte.

N'ayant plus de local permanent avec le départ de Yannis Praet du Club House du Royal 1865, les réunions se feront aléatoirement dans différents locaux que le Comité choisira au fur et à mesure de la saison.

La prochaine réunion se déroulera le lundi 10 Janvier 2022 à la Cafétaria TIME OUT, avenue du Comté de Jette 3, 1090 Jette.

La mise à jour du site GBBA est toujours en suspens. Le problème devrait être réglé pour le 1^{er} Janvier 2022 au plus tard.

D'ici là, un classement sera envoyé aux clubs chaque semaine à partir du mercredi.

Séance clôture à 20 h 45

Pour le GBBA

